

**Procès-verbal sommaire**  
**Séance du conseil municipal du 24 septembre 2015**

Sous la présidence de M. Jean-Paul MEYER, Maire,

Sont présents :

Mmes & MM. les adjoints : Lucien GASSER, Sandrine SCHMITT, Corinne STIMPFLING & Francis CARNET.

Mmes & MM. les conseillers municipaux : Jean-Marie HUEBER, Maryvonne THUET, Pierre STOFFELBACH, Alain MULLER, Maurice CARNOD, Gilberte BISCH, Martine LEFEBVRE, Aimée KOERBER, Audrey GOEPFERT, Christophe SCHLICHT, Sophie GRIENENBERGER, Johanna HEMMERLIN, Philippe PETER & Fabien HENGY.

Absents excusés :

M. Yves MAURER qui a donné procuration à M. Lucien GASSER,  
Mme Edith BIXEL qui a donné procuration à M. Jean-Marie HUEBER,  
M. Christian HOLTZHEYER qui a donné procuration à M. Jean-Paul MEYER,  
M. Sébastien BURGOS,  
M. Olivier GLORIAN qui a donné procuration à Mme Sandrine SCHMITT,  
Mme Maryline BERTRAND qui a donné procuration à Mme Corinne STIMPFLING,  
Mme Yolande WINTZERITH qui a donné procuration à M. Philippe PETER,  
Mme Dominique ZIMMER qui a donné procuration à M. Fabien HENGY.

Le Maire ouvre la séance et il est procédé à l'appel des membres présents qui sont au nombre de :

- 18 à partir de 19 h,
- 19 à partir de 19 h 15 après l'arrivée de Mme Audrey GOEPFERT qui a donné procuration à M. Pierre STOFFELBACH,
- 18 à partir de 19 h 50 après le départ de Mme Maryvonne THUET qui a donné procuration à M. Francis CARNET.

Le quorum est en conséquence dépassé et le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.

2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin 2015.

3. Le conseil municipal, par 22 voix pour (dont 6 procurations) et 4 voix contre (dont 2 procurations), autorise la régularisation d'écritures comptables à insérer dans une décision modificative N° 1 au budget primitif 2015 de la commune et l'émission du titre de recettes de récupération de la taxe foncière sur le bâti 2014 & 2015.

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente de la licence IV communale à M. Patrick HARMUTH au prix de 7.500,- € et charge le Maire de mandater un notaire aux fins d'établir l'acte correspondant.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'admission en non valeur d'un recouvrement infructueux au motif d'irrecouvrabilité et charge le Maire de la régularisation comptable utile.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe à 8.50 le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe sur la consommation finale d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim au syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin et demande à MM. les Préfets du Haut-Rhin et du Bas-Rhin de prendre un arrêté inter-préfectoral en conséquence.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les vacances d'hiver du CLSH « Les Mikados », à savoir un séjour de ski en Savoie à Val Cenis, ainsi que la grille tarifaire y relative.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire au remboursement du montant payé par Mme Marie-Rose BOHLER, soit 34,- €, suite à l'annulation du renouvellement d'une concession au cimetière effectuée par erreur.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création de 2 postes dans le cadre de l'avancement de grade des agents, charge le Maire des modifications en ce sens du tableau des effectifs et de la signature des arrêtés individuels correspondants.

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications concernant les modalités d'application du versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité attribuée aux agents de catégorie C et B jusqu'à un certain indice.

12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend note de l'intégration de l'avenant N° 6 au protocole d'accord de 2001 concernant l'aménagement des horaires de travail pour les agents de la bibliothèque-médiathèque municipale suite à l'avis favorable du comité technique paritaire du centre de gestion du Haut-Rhin.

13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modalités de gratification des stagiaires accueillis par la commune étant entendu que les stages de découverte ne seront pas indemnisés.

14. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification N° 5 du PLU en procédure simplifiée.

15. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le paiement de la somme de 23.597,- € (prix des terrains + indemnités d'éviction agricoles) aux différents propriétaires de terrains situés dans l'emprise de la digue « Kellergraben II » et charge le Maire de mandater un notaire en vue de l'établissement des actes de vente correspondants.

16. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition à l'euro symbolique de parcelles appartenant à la SARL BLOTZDIS (19 m<sup>2</sup>) ainsi qu'à M. et Mme DORRENBACHER-ACKER (48 m<sup>2</sup>) situées rue de l'Artisanat au droit de la Maison Médicale dans un souci d'alignement et charge le Maire de mandater un notaire en vue de l'établissement de l'acte correspondant.

17. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente de la maison sise 28 rue du Rhin par adjudication publique, charge la SCP WALD & LODOVICHETTI d'y procéder, autorise le Maire à signer le cahier des charges et le procès-verbal d'adjudication.

18. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente d'une parcelle communale sise 19 rue Jean Moulin par adjudication publique, charge la SCP WALD & LODOVICHETTI d'y procéder, autorise le Maire à signer le cahier des charges et le procès-verbal d'adjudication.

19. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition d'une parcelle de 34 m<sup>2</sup> située au droit de la propriété de Mme Chantal PETER, 6 rue du Sénateur Brom, au prix de 3.060,- € suite à empiètement et charge le Maire de mandater un notaire en vue de l'établissement de l'acte correspondant.

20. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de parcelles d'une superficie totale de 40 m<sup>2</sup> situées rue du Hopfet au droit de la propriété de Mme Evelyne FUCHS au prix de 3.600,- € suite à empiètement et charge le Maire de mandater un notaire en vue de l'établissement de l'acte correspondant.

21. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, admet que l'attribution d'une parcelle du lotissement « Sénéchal » à la commune dans l'acte de rétrocession des voiries était inopportune, demande que, par conséquent, cette parcelle soit réattribuée aux époux HEYER et pour lesquels elle a vocation d'accès privatif.

22. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'instauration d'une servitude de passage afin d'élargir l'emprise du chemin rural sur 16 m<sup>2</sup> appartenant à la société BATIGE devant permettre à la commune d'accéder avec un engin de chantier à sa parcelle située rue du Moulin à l'arrière du collectif déjà édifié par ladite société et charge le Maire de mandater un notaire en vue de l'établissement de l'acte correspondant.

23. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention d'incorporation de la voirie de desserte interne et du réseau éclairage dans le domaine public communal entre la commune et la société HORIZON PROMOTION après validation des travaux suite à la construction de 20 logements sociaux et de 6 villas (l'Orée du Bourg) et charge le Maire de sa signature.

24. Le conseil municipal prend note que, suite à la mise en carence de la commune par le Préfet en date du 16 décembre 2014, ce dernier a accepté de rendre au Maire son droit de préemption dans une zone correspondant à l'hyper centre de la commune.

25. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la passation d'un avenant N° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure portant sur la rénovation d'un pont sur l'itinéraire cyclable entre Blotzheim et Bartenheim.

26. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de Melle Johanna HEMMERLIN qui se retire du vote étant personnellement concernée, approuve la gratuité de l'occupation de la salle située à côté du préau de l'école Durand en faveur de l'école de musique et la Musique Municipale de Blotzheim.

27. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la gratuité de l'occupation de la salle du rez de chaussée de l'Hôtel de Ville en faveur de l'association « Solidarité Femmes 68 ».

28. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la gratuité de l'occupation de la salle du rez de chaussée de l'Hôtel de Ville en faveur de l'association « La récré des fourmis ».

29. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la gratuité de l'occupation de la salle du rez de chaussée de l'Hôtel de Ville en faveur de l'association de l'Université Populaire du Rhin.

30. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la gratuité de l'occupation de la salle Bixel du Foyer Saint-Léger en faveur de l'association « Yoga Club de Blotzheim ».

31. Le conseil municipal prend note que les rapports d'activités 2014 du syndicat d'électricité & gaz du Haut-Rhin, de l'ADAUHR, des Habitats de Haute Alsace, de l'Euroairport, de l'association haut-rhinoise d'aide aux personnes âgées, le recueil des actes administratifs du 1<sup>er</sup> semestre 2015 de la communauté de communes des trois frontières, le rapport & conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique relative au projet de réalisation d'un bassin écrêteur de crues en amont du « Liesbach » sont consultables en mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux au public.

32. Le conseil municipal prend note des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations d'attribution reçues du conseil municipal conformément à la délibération N° 6 du 30 mars 2014.

33. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire  
Jean-Paul MEYER